

Séance ordinaire du 26 mars 2018

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi vingt-six mars deux mille dix-huit à quinze heures trente, à la salle Norbert-Brousseau de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté et Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du comité exécutif Clément Genest et Janet Jones.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Marie-Lise Côté, directrice générale adjointe – développement du territoire et qualité de vie, Yves Després, directeur général adjoint – sécurité publique, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs (partiellement), David Chabot, attaché politique du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2018-03-43

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 26 mars 2018.

CE-2018-03-44

Attribution de contrat pour la construction du complexe aquatique multifonctionnel de Lévis et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2018-040](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la construction du complexe aquatique multifonctionnel de Lévis (appel d'offres 2017-50-121), à Ronam constructions inc., au prix de 24 175 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux, de même que de décréter que l'exécution des travaux liés à la parcelle B est toutefois conditionnelle à la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville et le propriétaire des terrains adjacents.

CE-2018-03-45

Approbation du procès-verbal des séances extraordinaires du 19 mars 2018 et de la séance ordinaire du 20 mars 2018

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances extraordinaires du comité exécutif tenues le 19 mars 2018 et de la séance ordinaire tenue le 20 mars 2018.

CE-2018-03-46

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (Industrie numérique, zones I0438, I1543, I1557 et I1558, Parcs industriels Bernières et Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-035](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-035. Ce projet de règlement a pour objet :

- de créer le nouveau groupe d'usages I5 Industrie numérique;
 - de permettre, dans les zones I1543, I1557 et I1558, le groupe d'usages I5 Industrie numérique et de prévoir des normes applicables à ce groupe d'usages;
 - de créer la zone I0439 à même la zone I0438;
 - de permettre dans la zone I0439 les classes d'usages I500 et I502 et de prévoir les normes applicables à ces usages.
-

CE-2018-03-47

Abrogation de la résolution CE-2018-02-98 « Attribution de contrats pour la fourniture et la livraison de matériaux organiques en vrac pour les parcs et espaces verts de la Ville » et attribution de contrats pour la fourniture et la livraison de matériaux organiques en vrac pour les parcs et espaces verts de la Ville

[Document d'aide à la décision APP-2018-035](#)

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2018-02-98 « Attribution de contrats pour la fourniture et la livraison de matériaux organiques en vrac pour les parcs et espaces verts de la Ville ».

Il est également résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de matériaux organiques en vrac pour les parcs et espaces verts de la Ville (appel d'offres 2018-50-09), pour le regroupement des lots C et D, à Matériaux paysagers Savaria ltée, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 95 992,50 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant, conformément au devis et à sa soumission.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de matériaux organiques en vrac pour les parcs et espaces verts de la Ville (appel d'offres 2018-50-09), lot B, à GSI environnement inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 185 381,10 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2018-03-48

Résolution concernant l'application de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* et son impact sur la Ville

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de demander à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de revoir la méthode de calcul d'une contribution financière prévue dans la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* en considérant les éléments suivants :

- que le gouvernement reconnaisse les plans de gestion des milieux humides déjà négociés par les municipalités avec les autorités environnementales;
 - que le gouvernement introduise une exemption des frais pour les projets publics municipaux;
 - que le gouvernement prenne en compte les orientations en aménagement du territoire selon les critères du développement durable;
 - que le gouvernement révise le coût de compensation et adaptation selon la valeur écologique du milieu détruit.
-

CE-2018-03-49

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 30.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
